

VILLE DE SAINT-LEU-LA-FORET

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

N°DEC-2022-128

DECISION DU MAIRE

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE DE MISE À DISPOSITION ET DE MAINTENANCE D'UNE PLATEFORME D'ACHAT EN LIGNE DE BILLETS D'ENTRÉE À DES SPECTACLES CULTURELS AVEC L'ENTREPRISE RODRIGUE SA

Le Maire de Saint-Leu-la-Forêt,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 20-03-07 du 10 juillet 2020 portant délégation de compétences du conseil municipal au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 susvisé,

Considérant le souhait de la commune de mettre en place une tarification des spectacles culturels afin de maintenir la qualité des propositions culturelles dans le cadre d'une programmation exigeante et variée,

Considérant la nécessité de se doter d'une plateforme de billetterie permettant de produire des tickets en ligne sous le format dématérialisé,

Considérant que cette plateforme devra permettre, notamment, l'achat de billets par carte bancaire en ligne et la production de billets,

Considérant la proposition de l'entreprise Rodrigue SA relative à l'acquisition d'une solution de billetterie, à sa mise en œuvre et à sa maintenance,

DECIDE

Article 1 : de conclure un contrat de prestation de service de mise à disposition et de maintenance d'une plateforme d'achat en ligne de billets d'entrée à des spectacles culturels avec l'entreprise RODRIGUE SA, sise 2 rue des Tartres à SANNOIS (95110), pour la durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2022 comprenant les missions et les montants suivants :

- Acquisition de la « Licence client Rodrigue open » pour le montant de 2 369,00 € H.T.
- Formation de 3 jours à l'utilisation de la plateforme en ligne pour 5 agents communaux pour un cout de 2 340,00 € H.T.
- Acquisition du matériel spécifique à la billetterie (imprimante à billet et lecteur wifi codes-barres) pour le montant de 4 425,00 € H.T.
- Exploitation et maintenance du logiciel pour le montant de 3 708,00 € H.T.
- Mise à disposition de la plateforme de vente en ligne pour le montant de 1 240,00 € H.T.
- Achat de fonds de billets thermiques standards, par liasse de 1000 exemplaires, hors frais d'envoi pour le montant unitaire de 38,00 € H.T.

Article 2 : d'assurer le financement de la dépense par prélèvement sur les crédits inscrits au budget de l'exercice communal 2022 et au suivant.

Article 3 : de rendre compte de la présente décision au conseil municipal.

Fait à Saint-Leu-la-Forêt le 29/07/2022

Le maire certifie que la présente décision
a été déposée en Préfecture du Val d'Oise
au titre du contrôle de légalité
le 02/08/2022
qu'elle a été notifiée aux intéressés
le
et publiée le 02/08/2022

Le Maire



Le Maire

Sandra BILLET



Sandra BILLET